



GRUPE
Visiodent

Facturation des actes Covid

Depuis 1er juin 2021, la réalisation du test antigénique (TAG) est valorisée C 0,83 (soit 19.09 euros) en plus des actes ou de la consultation que le praticien réalise au cours de la même séance.

À compter du 15 octobre 2021, sauf pour raison médicale, les tests de dépistage du Covid-19 deviennent payants. Les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance devront déboursier la somme minimale de 44 € pour un test PCR, de 22 € pour un test antigénique et de 12,90 € pour un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel. Les tests réalisés pour obtenir un pass sanitaire seront donc payants.

Annoncée par le Président de la République le 12 juillet 2021, la fin de la gratuité systématique des tests de dépistage du Covid-19 entre en vigueur le 15 octobre 2021. Les tests RT-PCR, antigéniques et les autotests sous supervision ne seront plus automatiquement pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Seul, le dépistage pour raison médicale restera gratuit. Pour les personnes majeures non vaccinées, les tests PCR, antigéniques ou les autotests dits de « confort », c'est-à-dire pour obtenir un pass sanitaire valide ou pour voyager deviennent donc payants à partir du 15 octobre 2021.

1. Rappel des cas de prise en charge des tests antigéniques :

• 6 Cas types :



* Si je reçois une notification de l'application TousAntiCovid, je fais une déclaration téléphonique à l'Assurance maladie m'enverra une attestation de prise en charge.

2. L'approvisionnement en tests antigéniques :

Pour les chirurgiens-dentistes, l'approvisionnement en tests antigéniques peut se faire **gratuitement auprès des officines**. Pour obtenir ces tests, le chirurgien-dentiste doit présenter au pharmacien sa carte CPS ainsi que sa carte Vitale.

3. Cotation des actes selon les cas de figures

a. Patient respectant les critères de prise en charge à la date du jour :

4 options s'offrent aux chirurgiens-dentistes

- Si seuls le test (TAG) + saisie SI-DEP sont effectués dans la séance, le praticien cote **C et C0,83** soit $23€ + 19,09€ = 42,09 €$.
- Si dans la même séance sont réalisés : le test (TAG) + saisie SI-DEP + contact tracing le praticien pourra coter **C et C0,83 + MCD** (majoration chirurgien-dentiste lors des astreintes) soit $23€ + 19,09€ + 30€ = 72,09€$.
- Si des actes techniques sont réalisés dans la même séance que le test (TAG) + saisie SI-DEP : il faudra coter le **code CCAM** de l'acte et **C0,83 (19,09€)**.
- Si des actes techniques sont réalisés dans la même séance que le test (TAG) + saisie SI-DEP + contact tracing : il faudra coter le **code CCAM** de l'acte et **C0,83 (19,09€) + MCD (30€) = 49,09€**.

TAG + SI-DEP	2 FSE séparées C C0,83
TAG + S-DEP + tracing	2 FSE séparées C C0,83 + MCD
TAG + SI-DEP + Acte technique	2 FSE séparées Code CCAM de (ou des) l'acte(s) C0,83
TAG + SI-DEP + Acte technique + tracing	2 FSE séparées Code CCAM de (ou des) l'acte(s) C0,83 + MCD

b. Patient ne respectant pas les critères de prise en charge à la date du jour

4 options s'offrent aux chirurgiens-dentistes

- Si seuls le test (TAG) + saisie SI-DEP sont effectués dans la séance, le praticien cote **C, C0,83 et DT** soit $23€ + 19,09€ + 6.01 = 48,1 €$.

- Si dans la même séance sont réalisés : le test (TAG) + saisie SI-DEP + contact tracing le praticien pourra coter **C et C0,83 + MCD** (majoration chirurgien-dentiste lors des astreintes) + **DT** soit 23€ + 19,09€ + 30€+6.01 € = **78,1€**.
- Si des actes techniques sont réalisés dans la même séance que le test (TAG) + saisie SI-DEP + contact tracing : il faudra coter le **code CCAM** de l'acte et **C0,83 (19,09€)** + soit l'acte CCAM+ **25,1 €**.
- Si des actes techniques sont réalisés dans la même séance que le test (TAG) + saisie SI-DEP : il faudra coter le **code CCAM** de l'acte et **C0,83 + MCD + DT** soit 19,09€ + 30€ = **55,1 €**.

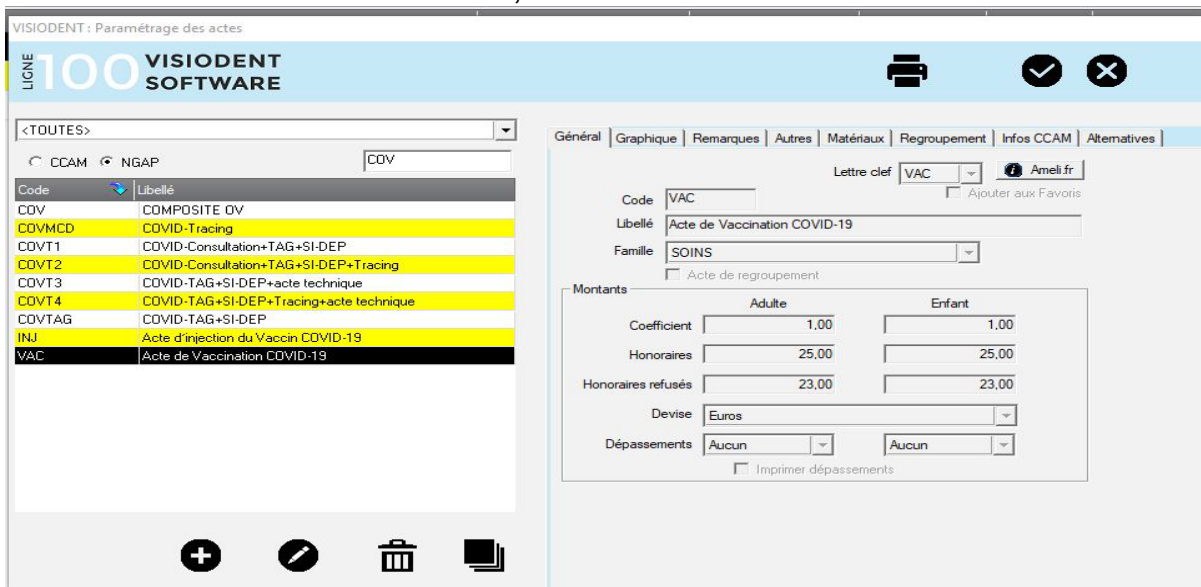


TAG + SI-DEP	2 FSE séparées C C0,83 + 6,01€ (Dispositif de test)
TAG + S-DEP + tracing	2 FSE séparées C C0,83 + 6,01€ (Dispositif de test) + MCD
TAG + SI-DEP + Acte technique	2 FSE séparées Code CCAM de (ou des) l'acte(s) C0,83 + 6,01€ (Dispositif de test)
TAG + SI-DEP + Acte technique + tracing	2 facturations Code CCAM de (ou des) l'acte(s) C0,83 + 6,01€ (Dispositif de test) + MCD

Comment facturer les tests Antigéniques Covid dans VISIODENT ?

➤ Création des actes spécifiques NGAP

- 1- Aller dans le paramétrage des actes
- 2- Cocher NGAP
- 3- Choisir la famille « TOUTES »
- 4- Dans la fenêtre de recherche, saisir COV



Sur la partie de gauche on peut distinguer tous les actes COV existants. Pour certains il s'agit d'actes de regroupement.

Code acte VISIODENT		Libellé
COVTAG	C0,83 (EXO3)	COVID-TAG+SI-DEP
COVMCD	MCD (EXO3)	COVID-Tracing
Code acte de regroupement		Libellé
COVT1	C + COVTAG	COVID-Consultation+TAG+SI-DEP
COVT2	C + COVTAG + COVMCD	COVID-Consultation+TAG+SI-DEP+Tracing
COVT3	COVTAG	COVID-TAG+SI-DEP+acte technique
COVT4	COVTAG + COVMCD	COVID-TAG+SI-DEP+Tracing+acte technique

Les actes COVTAG (C 0,83) et COVMCD (MCD) seront forcés sur l'exo 3 (100%) au moment de la saisie.

➤ **Informations complémentaires**

À noter que seuls les COV sont pris à 100%, et bien que la consultation soit intégrée dans la saisie des actes COV, elle sera remboursée comme une consultation hors COVID.

Pour les praticiens exerçant les dimanches et jour fériés, il leur est possible de rajouter l'acte MCD.

A ne pas confondre avec le COVMCD, ceux sont 2 actes bien distincts.

Le MCD ne peut être ajouté qu'en complément d'un acte normal (comme la consultation), les actes COV sans la consultation ne peuvent pas bénéficier du MCD (COVTAG ou COVMCD).

Sources :

<https://lescdf.fr/ressources-covid-actualites-publications/depistage-de-la-covid-19-fiche-pratique-pour-le-chirurgien>

<https://www.ameli.fr/chirurgien-dentiste/actualites/prise-en-charge-des-tests-covid-19-partir-du-15-octobre-quelles-evolutions>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15235>